

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SERCHES DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le mercredi dix novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **SERCHES**, légalement convoqué le 5 novembre 2010, s'est réuni à la Mairie de Serches en session ordinaire, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire de la Commune de Serches.

Etaient présents : Mesdames KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, FERTE Marie Pierre, Messieurs ROBERT Bruno, LACROIX Daniel, TASSIN Patrick, WILLIATTE Gonzague & POULET Romaric formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames SANNER Anne, BISTER Geneviève

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 votants : 9

Ordre du jour :

- 1 – Adhésion de 5 nouvelles communes à l'USEDA et Modification des statuts
- 2 – Projet de lotissement
- 3 – Site Internet
- 4 – Travaux de voirie
- 5 – Animation de Noël
- 6 – Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Laurence LEVEQUE a été élue secrétaire.

Présent : 8

Votant : 8

Pour : 7

Abstention : 1

Contre : 0

**1a – Adhésion de 5 nouvelles communes à l'USEDA
30/2010**

Madame le Maire de Serches informe l'assemblée que les communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Ste Benoîte ont sollicité leur adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 30 juin 2010.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Ste Benoîte.

Votant : 8

Pour : 8

1b – Modification des statuts de l'USEDA

31/2010

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'USEDA lors de son Comité Syndical du 30 juin 2010 a accepté la modification des statuts, incluant 3 nouvelles compétences,

- * enfouissement des réseaux de télécommunication rendue obligatoire
- * création d'une compétence obligatoire : organisation et exploitations du service public de gestion et d'entretien des bornes de charges pour véhicules électroniques
- * création d'une compétence optionnelle : communication électronique

Le Conseil Municipal de la Commune après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire décide d'accepter la modification des statuts présentés.

Votant : 8

Pour : 8

2 – Projet de lotissement

32/2010

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une Déclaration Préalable pour un projet de lotissement (division parcellaire en 7 lots) a été adressé par courrier recommandé le 4 novembre 2010 par le Cabinet de géomètres SCP VINCENT.

La parcelle concernée « le Molle » a fait l'objet d'une vente en 2000 par le GFA FERTE au profit de Messieurs BERTIN Nicolas & Hervé.

Le 7 janvier 2010 Madame le Maire et Messieurs BERTIN se sont rencontrés à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, afin de débattre sur un projet datant de 2003.

Le 8 janvier 2010 une affiche précisait que le terrain était à vendre.

La commune aurait pu faire valoir un droit de préemption urbain entrant dans le cadre du SCOT et du PLH.

Arrivée de Mme Brigitte NAVAL

Madame le Maire rappelle la procédure administrative concernant les documents d'urbanisme :

- * réception de la déclaration préalable, du permis, du certificat d'urbanisme
- * après étude le Maire donne un avis
- * un dossier est transmis à l'Architecte des Bâtiments de France si le terrain est situé dans le périmètre « monument historique »
- * La DDT envoie un arrêté en mairie mentionnant les prescriptions de l'ABF et l'avis du maire le délai de dépôt du dossier étant de 2 mois.

A cette demande de division parcellaire un plan et un règlement intérieur ont été annexés,

A leurs lectures quelques points ont fait l'objet de remarques :

- * aucune mention n'est faite concernant la servitude trentenaire existante mise en place dans les années 1950 par la famille FERTE, qui consiste en un réseau souterrain collectif recueillant les eaux de ruissellement et eaux usées en amont du terrain. Toutefois il n'existerait aucune cartographie de ces réseaux.
- * il serait souhaitable qu'un géomètre expert effectue une étude de sol, ainsi qu'un plan de recollement dans le cas où cette servitude serait déplacée.
- * il n'existe aucun espace de vie,
- * les places de stationnement sont insuffisantes
- * il n'est pas souhaitable de construire des maisons avec sous sol ni à étage,
- * l'assainissement collectif étant prévu en 2014/2015 il appartiendra à l'aménageur ou à l'acheteur de se conformer à la législation sur l'épandage(5mx5m), de même que les eaux pluviales devront être récupérées ou infiltrées.
- * afin de conserver l'architecture actuelle le mur ne devra pas être percé en divers endroits mais conservé et restauré,
- * il est également envisageable de faire établir une étude d'impact

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir longuement délibéré émet un avis défavorable.

Votant : 9

Pour : 0

Contre : 9

3 – Site Internet

Le site internet est consultable sur www.serches.fr et déjà bien argumenté, il existe 6 rubriques, Bruno ROBERT se charge de le compléter régulièrement et fait d'ailleurs appel aux membres du conseil afin de rédiger des pages sur les thèmes suivants : Patrimoine de Serches, Les vergers, l'électrification du village, eaux et lavoirs, pompiers, Ecole-Mairie, les carrières Des documents se trouvent en mairie pour la rédaction de ces articles.

4 – Travaux de voirie

La pose des bordures de trottoirs a débuté ce jour devant la mairie jusqu'au 13 de la rue principale
La réalisation de place de stationnement face à la mairie suivra.
Et enfin la réfection de la traverse.

5 – Animation de Noël

En association avec Familles Rurales, Serches Pas Ailleurs et les Renards en Fête la municipalité organisera
Le 12 ou 19 décembre après-midi un spectacle suivi d'un goûter pour les enfants.

6 – Questions Informations diverses

Suite à une réunion sur le développement éolien en Communauté d'Agglomération du Soissonnais, il existe à présent un schéma régional Climat Air Energie.

Les décisions seront désormais du ressort du préfet de région.

Il est prévu de faire élaguer prochainement les tilleuls de la rue principale ainsi que les cerisiers route du Mont-de-Soissons.

Madame le Maire demande à Madame Marie-Pierre FERTE de couper le conifère occupant en hauteur le domaine public (devant le 13 rue principale), les bouleaux morts en bordure de la RD 952. Un bouleau est tombé sur la route, les services de la voirie départementale sont venus le dégager.

Il est fait remarque que le pont de courreau n'a pas été dégagé comme prévu suite aux travaux d'abattage d'arbres, malgré les mises en demeure adressées à la famille CORCY.

Madame le maire informe des problèmes occasionnés par les chasseurs :

- ball-trap sans autorisation
- chasseurs ne prenant pas en compte la proximité des habitations
- projectiles tombés près des personnes stationnant sur la place de l'église

Monsieur Daniel LACROIX a reçu un oiseau mort sur sa voiture dans la montée du Mont de Soissons.

Madame le Maire a rencontré Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LESUEUR, présidents des sociétés de chasse.

La salle d'archives a été aménagée d'étagères.

Fin de séance : 23h55